

# FÉDÉRATION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Bulletin de liaison No 17  
Dimanche 24 janvier 2021

## Matière

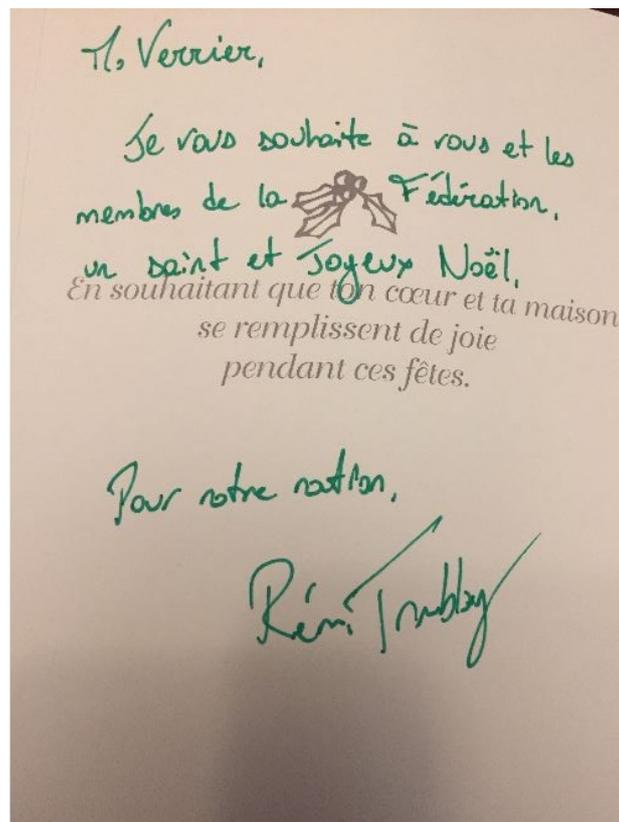
- 1- Les vœux de la Fédération des Québécois de souche
- 2- Les Canadiens-Français ballottés entre indépendance faussaire et déceptions législatives

Rédaction : Gilles Verrier  
Édition et diffusion : Pierre Bouchard



## 1- Les vœux de la Fédération des Québécois de souche à la Fédération des Canadiens-Français

---



Rémi Tremblay, la cheville ouvrière derrière la Fédération des Québécois de souche.

## **2- Les Canadiens-Français ballotés entre indépendance faussaire et déceptions législatives**

---

Voici un texte qui devrait être rendu public avant le 29 janvier, comme il fait évoluer le point de vue de notre Fédération il vous est envoyé pour que vous puissiez le considérer et faire part de vos commentaires éventuels à Gilles Verrier ([gillesverrier51@gmail.com](mailto:gillesverrier51@gmail.com)).

Bonne lecture et bonne semaine

\*\*\*\*\*

### **Les Canadiens-Français ballotés entre indépendance faussaire et déceptions législatives**

Gilles Verrier  
24 janvier 2021

Le 29 janvier prochain sonneront les vingt-cinq ans de l'assermentation de Lucien Bouchard comme premier ministre du Québec. Trois mois plus tôt, Jacques Parizeau avait annoncé sa démission dans la controverse, immédiatement après l'annonce des résultats du référendum du 30 octobre 1995.

Ceux qui ont vécu ces événements s'en souviennent, les autres en connaissent l'existence. Ces quelques mois d'accélération historique ont marqué profondément le Québec. La défaite référendaire nous poursuit aujourd'hui à travers des perspectives nationales qui se sont assombries et un souverainisme qui ne soulève plus les masses. Depuis, les nombreuses analyses des universitaires, biographes et chroniqueurs s'efforcent sans s'entendre à donner un sens aux événements. Malgré l'abondance de tout ce qui a été publié, il reste un sentiment de quelque chose d'inachevé, comme s'il en manquait-il encore un bout. Ce texte est écrit dans le but de mettre en lumière ce qui m'apparaît être un angle mort, resté jusqu'ici dans les limbes.

Peut-être inconsciemment, ou parce qu'il n'est pas utile pour sa carrière de voir une pertinence dans ce qui a été jugé comme appartenant à une autre époque, l'idée est restée hors bilan. Bref, tous ceux qui se sont penchés sur la question n'ont pas voulu établir une relation entre des aventures référendaires génératrices d'un incontestable déclin, avec quelque chose de plus fondamental : le désamour de notre être national canadien-français. Ayant perdu nos ressorts historiques, la boussole des peuples, la question nationale a dévié de sa trajectoire pour changer de cap. Il est donc sans surprise qu'une pertinence nouvelle de l'identité canadienne-française surgisse de sources extérieures à l'intelligentsia en place.

## La trahison des élites néonationalistes

Dans sa récente tribune du Journal de Montréal, Joseph Facal écrit :

*Pour que le français soit aussi en sécurité au Québec que le danois l'est au Danemark, la seule solution durable, c'est l'indépendance. <sup>(1)</sup>*



Rappelons brièvement quelques faits concernant M. Facal. En 1999, il a été chargé de rédiger la loi 99 par le gouvernement de Lucien Bouchard. Cette loi haussait d'un cran l'enchâssement des droits des anglophones par rapport à la loi sur l'avenir du Québec, adoptée seulement cinq ans auparavant par le gouvernement Parizeau en vue du référendum.<sup>(2)</sup> Une question qui n'a jamais été posée par le Mouvement Québec français, ou d'autres organismes qui plaident la cause du français, mériterait d'être posée ici. Pourquoi fallait-il que le législateur en rajoute au texte de 1995, lequel donnait déjà aux anglophones les garanties nécessaires pour assurer sereinement leur avenir ? Pourquoi fallait-il que l'État du Québec prononce la « consécration » des droits d'une communauté particulière, et seulement celle-là, à l'exclusion des autres ?

Les droits des anglophones ont-ils été historiquement menacés au Québec ? Non. Alors, que voulait-on à Québec ? Voulait-on leur garantir avec des mots plus forts et de manière plus explicite un accès perpétuel à une portion généreuse du budget public, avec, en contrepartie, des privations pour la prospérité et le rayonnement des établissements francophones en santé et en éducation ? La question est parfaitement légitime du fait que le législateur ne précise ni la nature ni l'étendue des « droits consacrés ».

De plus, dans notre terminologie législative, qui est celle d'un état de droit, formuler des droits consacrés pour une communauté désignée apparaît au départ assez exceptionnel. En fait, on croyait que de nos jours les droits devaient satisfaire à un principe d'égalité entre tous ? Si cela est toujours le cas dans notre régime, il y aurait urgence, comme le réclame la Fédération des Canadiens-Français<sup>(3)</sup>, de mettre fin à une exception communautaire en faveur des anglophones et de rétablir l'égalité entre toutes les composantes de la société québécoise.

## L'autosatisfaction linguistique du gouvernement Bouchard

M. Facal était membre d'un gouvernement dont l'optimisme en matière linguistique s'exprimait ainsi :

*... le Québec est le seul endroit au Canada où la proportion des gens qui vivent en français ne diminue pas. De plus l'utilisation du français comme langue seconde parmi les nouveaux arrivants n'est plus une exception, mais la norme. C'est ainsi que 93% de tous les Québécois ont maintenant une connaissance du français. Nous sommes très fiers de ce résultat.* <sup>(4)</sup>

Cet étalage d'autosatisfaction avait été sévèrement repris par le renommé mathématicien et spécialiste des transferts linguistiques, Charles Castonguay :

*Le gouvernement continue de dissimuler des faits inquiétants. Toutefois, son jeu est devenu clair: il faut être rassurant quant à la situation du français, sans quoi les francophones réclameront une politique plus ferme, ce qui ferait pousser les hauts cris aux anglophones et nuirait à la sympathie internationale envers l'éventualité d'un Québec indépendant. La réalisation de l'indépendance passerait par un Québec moins français. Calcul débilisant, sinon débile.* <sup>(5)</sup>

En fait, oui, un calcul débile, débilisant et même cynique. Si Castonguay est juste, et il semble bien que la justesse de son propos se confirme avec le temps, le gouvernement Bouchard et son ministre-vedette n'ont absolument rien fait pour la langue française durant leur mandat. Pourquoi ? Par crainte de déplaire aux anglophones, ce qui serait nuisible à l'indépendance. Or aujourd'hui, M. Facal se fend d'une chronique pour nous avertir que « la chaloupe prend l'eau ». Et de rajouter qu'il n'y a rien à faire, la chaloupe prendra toujours l'eau : « la seule solution c'est l'indépendance ». Ah oui ! Il y aurait des pages à écrire sur le gouvernement auquel appartenait M. Facal en ce qui concerne l'indépendance, en commençant par sa passivité complice face à l'ambitieux programme fédéral des commandites.

## François Legault à la bonne école

Pour qui ne s'en souviendrait pas, l'actuel premier ministre du Québec François Legault, a fait ses premières armes en politique avec le Parti québécois. Dès son arrivée, en septembre 1998, Lucien Bouchard lui confie un important ministère économique. Collègue de Joseph Facal, il sera de toutes les étapes qui conduiront à l'adoption de la loi 99 (2000). En accordant aujourd'hui un pactole de 750 millions de dollars à des institutions anglophones, tout en se disant nationaliste, mais sans portefeuille ! on voit qu'il est allé à la bonne école. À sa décharge, il a la décence de ne plus appeler à l'indépendance. Généreux envers les anglophones, il ne monnaye pas sa générosité pour un hypothétique OUI référendaire... sa réélection lui suffirait !

Tout compte fait, l'appel à l'indépendance à la Facal et compagnie, l'appel de tous ceux qui ont été aux manettes, ne peut que faire sourire, bien que tristement. L'indépendance en question n'aura été depuis longtemps qu'un leurre lancé à la face de francophones de trop bonne foi. <sup>(6)</sup>

Précisons. Depuis Claude Morin en 1974 <sup>(7)</sup>, l'indépendance plurinationale n'est désormais accessible que par voie référendaire. Pour avoir cessé de mettre en son centre l'émancipation des Canadiens-Français, l'indépendance péquiste ne se qualifie plus au titre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'indépendance s'est donc mise à la merci d'un appui à gagner auprès des anglophones et des immigrants anglicisés. Qui ne comprend pas cette arithmétique de base et si lourde de conséquences ?

Le PQ friand du pouvoir est très conscient de l'enjeu. Il ne renonce pas à faire une percée chez les anglophones. La loi 99 - parfaitement civique et dénationalisée - fait partie des manœuvres en ce sens. En d'autres mots, des gages sont offerts sur un plateau d'argent pour rendre attrayant un séparatisme qui ne concerne plus que la superstructure étatique. Le format est similaire à celui du Wexit de l'Alberta, à la différence que, à terme, chez-nous, Québec jouerait le rôle que joue aujourd'hui Ottawa, au sein d'un Québec bientôt de majorité anglophone. Après avoir écarté l'émancipation nationale des Canadiens-Français, le nouvel enjeu est un Québéxit : la manipulation d'un sentiment national authentique au profit de la découpe mondialiste des territoires.

## **Disparaître**

Le leurre de l'indépendance faussaire a son revers. Parallèlement au grand soir d'une indépendance facaliste, d'autres offrent l'espoir qu'une action législative vigoureuse vienne un jour rétablir l'évolution linguistique en faveur du français. Ces derniers, plus pragmatiques en apparence, se recrutent notamment chez ceux qui gardent espoir dans un prétendu nationalisme de la CAQ. C'est la cohorte de ceux qui alimentent l'espoir qu'un État qui nous a toujours ignoré depuis la création du PQ, on passera sur l'exception, serve nos intérêts nationaux à la faveur d'un virage, qui, comme un mirage, recule à mesure qu'on s'en approche.

Jacques Houle, dans sa plaquette Disparaître, consacrée au déclin du français, fait d'excellents constats en matière linguistique et des effets de l'immigration massive. Malheureusement, il s'égaré joliment à partir du chapitre cinq. L'auteur, ancien conseiller fédéral en immigration, se métamorphose soudainement en meneur de claque du Parti québécois.

Sortant brutalement de son sujet, Jacques Houle fera ainsi l'éloge des réalisations de Pauline Marois, comme si il y avait là quelque rapport :

*Parmi les réalisations du gouvernement de Pauline Marois, mentionnons l'adoption de la Loi sur les élections à date fixe, l'augmentation et la pérennisation des investissements dans les soins palliatifs, le débat sur la charte de la laïcité ainsi que le dépôt d'une ambitieuse politique de relance du secteur industriel québécois. <sup>(8)</sup>*

On a beau chercher en quoi ce petit bilan pourrait freiner notre disparition, on ne trouve pas. Jacques Houle y viendra tout de même dans la phrase suivante pour excuser Mme Marois :

*N'ayant été au pouvoir qu'à peine dix-neuf mois, elle n'a pas eu naturellement le temps nécessaire pour infléchir les pratiques déraisonnables du gouvernement précédent en matière de gestion des flux migratoires.*

Dix-neuf mois c'est quand même 585 jours, que faisait-elle le premier jour face à l'urgence d'agir contre notre disparition ? Pauline Marois est de ce groupe qui favorise des mesures législatives qui nous laissent toujours sur notre appétit. Apparemment, on aurait encore du temps devant nous avant de disparaître... Mais pourquoi Jacques Houle ne nous dit-il pas tout simplement, et avec plus de vérité, que Pauline Marois avait d'autres priorités que la langue française et l'immigration ?

Si on prend l'actualité immédiate, nous voyons le même phénomène en version caquiste. C'est l'aimable Simon Jolin-Barrette qui est aujourd'hui appelé à jongler avec la patate chaude. On peut présumer avec un certain aplomb qu'il fera un péquiste de lui, c'est-à-dire qu'il sera incapable d'accoucher de mesures significatives en faveur d'un redressement du français. En stratégie politicienne, le gouvernement Legault n'a d'ailleurs aucun intérêt à risquer une controverse sur le français alors qu'il en a déjà plein les bras avec la Covid. Jolin-Barrette, qui tarde toujours à déposer son projet de loi, décevra comme les autres. Ses collègues l'aideront à consoler les déçus avec quelques boniments.

Rappelons que ces infinies précautions quand vient le temps de défendre notre langue étaient déjà dans le décor au temps de la loi 101, adoptée par un Parti québécois en pleine capacité, contre les hésitations d'un René Lévesque finalement gagné à l'usure. Ces tergiversations au sommet prouvent l'inexistence d'une nation québécoise. Modifier le statu quo linguistique ne plait pas à nos maîtres historiques et ils l'empêcheront. « *La nation est une communauté de conscience qui cherche à vaincre le temps et à s'affirmer dans la durée* », elle ne peut inclure à la fois ceux qui veulent sa prospérité et ceux qui veulent sa disparition.

## Pour une reconstitution politique des Canadiens-Français

Entre une indépendance faussaire, du moins pour tout ce qui concerne une nation canadienne-française devenue autochtone par la Conquête, fondatrice et historique; et des mesures législatives ajournées ou insuffisantes; entre deux leures, une élite, issue d'un néonationalisme devenu institutionnel, nous ballotte entre l'un et l'autre. Cette élite arriviste, mollement indépendantiste et peu nationaliste, est à son meilleur pour agiter de faux-drapeaux et garder son électorat captif. Mais elle prend surtout bien soin de garder les Canadiens-Français (dits d'une autre époque!) à l'écart d'une reconstitution, grâce à laquelle ils pourraient de nouveau s'affirmer avec indépendance dans le jeu politique. On l'a vu, la question linguistique ne concerne pas les Québécois mais les seuls Canadiens-Français.

Du reste, prétendre que les Canadiens-Français sont devenus des Québécois fait partie des gros mensonges des cinquante dernières années. L'identité québécoise, plurinationale et trudeauiste, a rompu les ponts et tenté d'en finir avec notre héritage canadien et français, soudé dans l'identité canadienne-française.

Il aura fallu 150 ans pour nous vaincre militairement en 1760, et un autre 150 ans pour venir à bout de notre résistance. L'identité québécoise représente une défaite de la résistance par l'institution d'un destin commun entre deux entités historiques aux intérêts opposés. C'est un gain objectif pour l'anglosphère, et plus généralement pour le monde judéo-protestant. Que les Canadiens-Français aient baissé la garde par un consentement mal avisé à leur effacement politique arrive comme une mauvaise nouvelle pour la diversité du monde.

Et en bout de course, il ne fait pas de doute que les « Québécois francophones » se retrouvent avec rien devant eux, sinon leur identité diminuée et le spectre de leur disparition, indépendance ou pas.

---

1- <https://www.journaldemontreal.com/2021/01/19/francais-au-quebec-la-loi-101-ne-suffit-plus>

2- Loi sur l'avenir du Québec, art. 8 « garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions » [https://biblio.republiquelibre.org/Loi\\_sur\\_l%27avenir\\_du\\_Qu%C3%A9bec\\_Vs\\_loi\\_99\\_%C3%A0\\_communaut%C3%A9\\_qu%C3%A9b%C3%A9coise\\_d%27expression\\_anglaise\\_jouissant\\_de\\_droits\\_consacr%C3%A9s](https://biblio.republiquelibre.org/Loi_sur_l%27avenir_du_Qu%C3%A9bec_Vs_loi_99_%C3%A0_communaut%C3%A9_qu%C3%A9b%C3%A9coise_d%27expression_anglaise_jouissant_de_droits_consacr%C3%A9s) »

3- Communiqué Appel à la reconnaissance de la nation canadienne-française <https://gilles-verrier.blogspot.com/2020/12/communique-la-federation-des-canadiens.html>

4- Lucien Bouchard, 18 mai 1998 <https://www.journaldemontreal.com/2018/09/09/langue-francaise-couillard-cite-lucien-bouchard-pour-ecorcher-lisee-et-legault>

5- <https://www.erudit.org/en/journals/bhp/1900-v1-n1-bhp04832/1063599ar.pdf>

6- <https://gilles-verrier.blogspot.com/2020/10/lechech-de-la-loi-101-est-lechech-de.html>

7- Qu'est-ce que l'étapisme <https://gilles-verrier.blogspot.com/2019/11/conclusions-du-forum-les-45-ans-de.html>

8- Disparaître ? Afflux migratoires et avenir du Québec, ed. Liber, p.101

### 3- Formulaire d'adhésion

---

## Fédération des Canadiens-Français

### Adhésion

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

Facebook

Comté électoral / ou région

Votre cotisation annuelle de 10 \$ doit être réglée par virement Interac à Pierre Bouchard. Avec un arrangement préalable elle peut aussi être réglée par chèque et envoi postal. Un reçu vous sera envoyé par courriel. Adhésion de soutien : 20 \$.

Le néo-nationalisme a rendu muette la nation canadienne-française.  
Pour lui redonner du poids politique, rejoignez nos rangs !

Faites parvenir ce formulaire à l'agent de liaison de la fédération à l'adresse de courriel [Pierre.Bouchard08@videotron.ca](mailto:Pierre.Bouchard08@videotron.ca). Nous vous contacterons pour le paiement.